

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXI

Québec, 17 juillet 1909

No 49

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 769. — Les Quarante-Heures de la semaine, 769. — Visite pastorale, 770. — Nominations ecclésiastiques, 770. — Une leçon des citoyens américains aux anticléricaux français, 770. — Cérémonies religieuses au Bon-Pasteur, 771. — La fête de sainte Anne, 772. — Angélique histoire, 778. — Bilan géographique de l'année 1908. — Bibliographie, 782.

Calendrier

— o —

18	DIM.	b	VII après Pent. Octave de la Délicace. <i>Kyr.</i> des dbls. <i>Dans les églises consacrées</i> : II Vêp., mém. du suiv., de S. Camille (II Vêp.) et du dim. <i>Dans les églises non consacrées</i> : Vêp. du suiv., mém. du préc., de S. Camille (II Vêp.) et du dim.
19	Lundi	b	S. Vincent de Paul, confesseur.
20	Mardi	b	S. Jérôme Emilien, confesseur.
21	Merç.	†b	Ste Praxède, vierge.
22	Jendi	b	Ste Marie Madeleine, pénitente.
23	Vend.	r	S. Apollinaire, évêque et marty r.
24	Samd.	†vi	Vigile de S. Jacques.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

18 juillet, Rivière-à-Pierre. — 19, Saint-Eugène. — 20, Sainte-Hélène. — 21, Sainte-Agathe. — 22, Sainte-Germaine. — 23, Saint-Maxime. — 24, Saint-Onésime.

Visite pastorale

Saint-Cajétan d'Armagh.....	<i>Lundi</i>	19—21 juillet
Saint-Paul de Montminy.....	<i>Mercredi</i>	21—22 “
Saint-Euphémie.....	<i>Vendredi</i>	22—23 “
Saint-Rosaire.....	<i>Vendredi</i>	23—24 “
Ile-aux-Grues.....	<i>Samedi</i>	24—25 “

Nominations ecclésiastiques

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :
 M. l'abbé A. Laberge, vicaire à Saint-Zacharie ; M. l'abbé
 G. Julien, vicaire à Saint-Flavien ; M. l'abbé A. Bilodeau,
 vicaire à Saint-Honoré.

Une leçon des citoyens américains aux anticléricaux français

Dans un numéro du mois de mai, la *Civiltà cattolica* a publié une intéressante lettre des Etats-Unis qui commence par ce récit piquant :

« Le voyage remarquable accompli par la flotte américaine autour du globe a tellement excité l'attention du monde entier, que rien, dans les hasards du voyage, n'a échappé aux yeux d'Argus de la presse des deux hémisphères. Pourtant il s'est passé à Marseille un fait, dont, à notre connaissance, aucun journal européen n'a parlé. Le fait est cependant intéressant ; il donne le type et l'antitype de ce que dans les deux républiques on appelle la liberté.

« Cent cinquante marins environ de l'escadre américaine avaient profité de l'escale faite à Marseille pour aller à la messe dans une église voisine. A leur sortie, ils furent raillés et insultés non seulement par la canaille, mais par des hommes ayant une position élevée dans la marine française. Ils racontèrent le fait à leurs camarades, et l'indignation fut générale et profonde. Le lendemain matin, tous les protestants et catholiques de l'escadre, qui n'étaient pas de service, se rendirent en corps à la messe. Le cortège de ces 1,500 hommes entrant à l'église imposa le silence aux insulteurs de la veille. Nos marins ne sont pas remarquables pour leur piété, mais ils ont l'esprit américain qui repousse toute intervention dans la liberté de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. »

Cérémonies religieuses au Bon-Pasteur

— o —

Jeudi, le 8 juillet, dans l'église du Bon-Pasteur, il y eut une cérémonie de profession religieuse présidée par S. G. Mgr P.-E. Roy, Auxiliaire de Québec, assisté de MM. les abbés A. Houle, curé de Saint-Joseph de Blandford (Nicolet), et V. Rochette, du Séminaire de Québec.

Ont prononcé les vœux annuels :

Sœur Marie-Anne Rochette, de Saint-Augustin, en religion M.-de-Sainte-Thérèse d'Avila ; Sœur Marie-Elzire Brie, du Cap-Saint-Ignace, en religion Marie-de-Bethléem ; Sœur Marie-Hildegarde Label, de Saint-Octave de Métis (Matane), en religion M.-de-Sainte-Lidmoine ; Sœur M.-Hélène Laliberté, de Saint-Jérôme (Lac-Saint-Jean), en religion M.-de-Saint-Joseph ; Sœur Marie-Séraphine Houle, de Saint-Edouard de Gentilly (Nicolet), en religion M.-de-Saint-Jean-du-Cénacle ; Sœur Marie-Démerise Turcotte, de Sainte-Marie de la Beauce, en religion Marie-Philomène ; Sœur Marie-Laura Violette, de Saint-Bruno de Van Buren, Maine, E.-U., en religion M. de Saint-Guillaume ; Sœur Marie-Annett Upham, de Saint-Bruno de Van Buren, Maine, E.-U., en religion M.-de-Saint-Bernard, *religieuses choristes* ; Sœur M.-L.-Alida Boisseau, de Jacques-Cartier, Québec, en religion M.-de-Saint-Frédéric ; Sœur M.-Elisabeth Dumas, de Saint-Jérôme (Matane), en religion M.-de-Saint-Zénon ; Sœur M.-Eléonore Larochelle, de Saint-Prosper (Dorchester), en religion M.-de-Saint-Ovide ; Sœur M.-A.-Amanda Pelletier, de Sainte-Perpétue (L'Islet), en religion M.-de-Sainte-Hedwige, *religieuses converses*

Plusieurs ecclésiastiques et religieux ont assisté à la pieuse cérémonie.

Le R. P. M. Janisson, S. M. et curé de Saint-Bruno de Van Buren, Me, a donné le sermon de circonstance.

— Le 10 juillet, ont prononcé les vœux perpétuels les Sœurs :

Marie-Anne Déry, de Québec, en religion M.-de-Sainte-Berthe ; Marie-Emma Bélanger, de L'Islet, en religion M.-du-Calvaire ; Marie-Almoza Gagné, de Saint-Hénédine (Dorchester), en religion M.-de Saint-Charles-Albert ; Marie-Olivine Beaudoin, de Saint-Hénédine (Dorchester), en religion M.-de-Sainte-Jeanne ; Marie-Mélanie Blouin, de Saint-Jean, I. O., en religion M.-du-Saint-Esprit ; Marie-Elmina Fortin, de Saint-François (Beauce) en religion Marie-de-Jésus ; Marie-Albina Allard, de Biddeford, Me, E.-U., en religion Marie-du-Cœur-de-Jésus ; Marie-Louise Fillion, de Saint-Jérôme (Matane), en religion M. de Saint-Joseph-de-la-Sainte-Famille ; Marie-Alexina Brassard, de Chambord (Lac-Saint-Jean), en religion M.-de-Saint-Pierre ; Marie-Rose-Délina Laprise, de Matane, en religion Marie-de-Saint-Séraphin, *religieuses choristes* ; M.-Alexina Bégin, de Saint-Honoré (Beauce), en religion M.-de-Saint-Ludger ; Marie-Alice Turcotte, de Sainte-Marie (Beauce), en religion M.-de-Saint-Ubald ; M.-Elmire Turcotte, de Sainte-Marie, (Beauce), en religion M.-de-Saint-Louis-

Bertrand ; Marie-Emilie Sévigny, de Saint-Flavien (Lotbinière), en religion M.-de-Saint-Antoine ; M.-Antoinette Paquin, de Saint-Hippolyte de Wotton (Wolfe), en religion M.-de-Saint-Télesphore, *religieuses converses*.

La fête de sainte Anne (1)

Le culte de sainte Anne est très ancien dans l'Eglise, et de plus il a toujours été, et il est encore, dans une large mesure, universel comme l'Eglise elle-même.

Telle est l'affirmation, ou, si l'on veut, la thèse que le présent volume a l'intention de prouver. Nous avons cru devoir commencer cette preuve par une étude sur la fête de sainte Anne, étude difficile, parce que personne, que nous sachions, n'a encore traité cette question, ni *ex professo*, ni même *per transennam* (en passant), mais étude nécessaire et qui valait certes la dépense d'un long travail.

Si nous pouvions pour une fois procéder à la manière de saint Thomas d'Aquin, nous mettrions ici tout d'abord le traditionnel *Sed contra est* des adversaires. Et de fait, il y a, contre notre thèse, non pas seulement des adversaires supposés, comme ils le sont souvent dans saint Thomas, mais des adversaires réels, et parfois de « formidables ». Tout le monde en effet n'est pas convaincu, tant s'en faut, que le culte de sainte Anne soit positivement très ancien dans l'Eglise, et il s'est trouvé des auteurs sérieux, très sérieux, pour affirmer ou du moins laisser entendre qu'il est plutôt de date relativement récente. Il ne faut jamais s'étonner de rien, et il ne le faudra pas, même le jour où quelqu'un voudra faire du culte de notre Sainte, une pieuse invention de la piété canadienne-française.

Il nous répugne de citer des noms : les uns n'ont aucune valeur scientifique ou même simplement littéraire, et ne méritent que l'oubli ; les autres représentent, moins des personnalités à part, d'ailleurs fort respectables, que des corporations

(1) Dans ce numéro et les suivants, nos lecteurs auront l'avantage de lire le 1er chapitre du 2e volume du grand ouvrage du R. P. Paul-V. Charland, O. P., *Les Trois Légendes de Madame sainte Anne*, dont nous avons récemment publié le prospectus. C'est là une primeur d'un grand prix, que l'Auteur a bien voulu offrir à la *Semaine religieuse*, et nous l'en remercions de tout cœur.

absolument vénérables à tous les titres. Il semble cependant qu'on puisse faire exception pour M. Bannister, un publiciste qui n'était pas obligé de savoir mieux ou davantage; un homme sincère et honnête, qui, après une enquête sérieuse, a déposé tout amour-propre et retracté publiquement son erreur.

M. H. M. Bannister a donc publié naguère, en 1903, dans *The english historical Review*, une étude sur le *Culte de sainte Anne en Occident*, où nous lisons ce qui suit, en traduction littérale :

« Le culte de sainte Anne était apparemment à peu près inconnu (en Occident sans doute) jusqu'à la seconde moitié du quatorzième siècle, quand, à l'occasion du mariage de Richard II (d'Angleterre) avec Anne de Bohême, le pape Urbain VI, en 1382, ordonna que sa fête fût observée généralement. » (1) M. Bannister est excusable pour la raison que nous venons de dire, et surtout parce qu'il a vite adopté une conclusion toute différente, mais combien d'auteurs ont été moins consciencieux que lui, et se sont refusés à des recherches qui auraient modifié leur jugement comme elles ont modifié le sien !

Les auteurs, un peu comme tout le monde, sont capables de méprises. Une méprise était possible ici entre le *culte* de sainte Anne et la *fête* de sainte Anne, nous voulons dire la fête liturgique, canonique, instituée par le Saint-Siège; entre la dévotion à sainte Anne reconnue, pratiquée par les fidèles d'un ou de plusieurs diocèses, et cette même dévotion reconnue, recommandée, étendue au monde entier par un décret du Saint-Siège.

Il peut être utile ici de rappeler certaines notions liturgiques.

J'aime ce début d'une conférence de Dom Cabrol qui ne ressemble pas du tout, quoi qu'il en dise, à un conte de Peau d'Ane :

(1) The cultus of St Anna was apparently almost unknown until the second half of the fourteenth century, when, on the occasion of the marriage of Richard II (of England), with Anne of Bohemia, Pope Urbain VI, in 1382, ordered her feast to be observed generally. H. M. Bannister, *The introduction of the cultus of St Anna into the West*, dans *The english historical Review*, 1903, t. XVIII, p. 107. 1382 est pour 1378.

« Il fut un temps où l'année liturgique n'existait pas... Ce qui gouvernait tout ; ce qui animait, menait la chrétienté naissante, c'était le Souvenir de Jésus, sa pensée, son amour. Il était le lien des âmes et des cœurs : on peut même dire qu'il était plus présent au milieu d'eux que quand ils le voyaient et l'entendaient de leurs yeux et de leurs oreilles, car maintenant, ils le voyaient et l'entendaient dans leur âme... »

« Les développements que la liturgie recevra dans les siècles suivants ne lui enlèveront pas son caractère primitif : c'est encore la Vie du Christ, et en particulier les dernières semaines à Jérusalem qui resteront le point culminant de l'année liturgique (1). »

Il y a de fait une observation qu'on ne peut s'empêcher de faire quand on étudie un tant soit peu l'histoire de la liturgie : c'est, pour employer une expression très simple, trop simple peut-être, que le calendrier de l'Eglise a mis bien du temps à s'emplir. Des saints innombrables auraient dû dès longtemps le faire déborder.

Il y aurait pour cela cette première raison que vient de donner Dom Cabrol, mais il ne semble pas qu'elle soit la seule.

Nous avons, un jour, osé écrire, sans l'avoir lu ailleurs au préalable : « Au sujet du culte des saints, une distinction est à faire entre le culte public, général, officiel ou canonique, et le culte local, particulier, ou privé, ou simplement toléré... L'Eglise institue canoniquement les fêtes ; elle les reconnaît, les revêt de sa sanction ; elle ne les *établit* pas, pas plus qu'elle n'établit un pèlerinage ou ne prescrit une dévotion (2). L'Eglise est comme une mère qui regarde simplement où va le cœur de ses enfants, parce qu'elle comprend, elle-même qui sait aimer, que le cœur ne se commande pas. La dévotion a toujours été et sera toujours une affaire de cœur, ce qui n'exclut pas l'intelligence, puisque « les grandes pensées elles-mêmes viennent du cœur (3). »

L'observation des faits prouve que cette affirmation, discutable si l'on veut, dans la forme, est au fond très juste et très vraie.

(1) Cabrol, *Origines liturg.*, in-8°, 1906, p. 173 ss.

(2-3) *La Bonne Sainte*, in-8°, 1904, pp. 26 et 40.

C'est en effet la piété du peuple chrétien qui a créé, fondé, développé la liturgie. Au commencement, quand un chrétien ou une chrétienne généreuse avait scellé de son sang sa profession de foi en Jésus-Christ, un autel, un oratoire s'élevait aussitôt sur sa tombe, et les prêtres y célébraient les saints mystères. Peu à peu, les églises se communiquant les actes de leurs martyrs respectifs, on se faisait des emprunts d'une communauté à l'autre, et c'est ainsi que tel culte, d'abord tout à fait local, devenait avec les années à peu près général.

Et plus tard, quand au culte des martyrs se joint celui des confesseurs, vierges ou saintes femmes, c'est encore le peuple qui, le premier, canonise. Une page de Benoît XIV, brillamment interprétée par notre Père Mortier dans sa belle monographie de *Saint-Pierre de Rome* est ici à lire — et j'ajouterais : « à retenir » pour la suite de cet article et de cet ouvrage.

« Les Juifs, envieux et jaloux du Christ, ne voulaient pas se rendre à la vérité : « Si cet homme est saint ou pécheur, répétait l'aveugle guéri, je n'en sais rien : Ce que je sais, c'est qu'il m'a guéri et que je vois, et, ce que je sais encore, c'est qu'il n'écoute pas les pécheurs. . . » C'est une logique invincible, la logique du bon sens, celle du peuple.

« De fait, pendant des siècles, ce fut cette logique du peuple chrétien qui canonisa les saints. Quand les peuples se trouvaient en présence d'un Augustin, d'un Chrysostome, d'un Basile, d'un Ambroise, d'un Grégoire le Grand, d'un Benoît : quand ils voyaient ces hommes pleins de l'esprit de Dieu suivre en tout les préceptes évangéliques, donner des exemples d'une charité héroïque et commander en maîtres, comme Dieu lui-même, aux forces de la nature, ils disaient, sans crainte d'erreur : C'est un saint, un martyr . . . *Vox populi, vox Dei !* voix du peuple, voix de Dieu ! Vous pouvez chercher dans les archives de l'Eglise les bulles de canonisation de tous ces grands docteurs des premiers siècles de paix, de ces lutteurs qui, au prix de leur courage indomptable, ont sauvé la foi catholique, vous ne les trouverez pas. Ni Jérôme à Bethléem, ni Antoine dans la Thébaïde, ni Martin dans les Gaules, ni tant d'autres saints et saintes, qui sont la gloire de toutes les églises, n'ont été officiellement canonisés. On n'a

point fait leur procès, point plaidé leur cause, point discuté leurs actes : Dieu et le peuple ont fait l'office d'avocats et de juges, et la cause a été si bien jugée, que, aujourd'hui encore, après des siècles de vénération, leur mémoire vit dans tous les cœurs comme au premier jour. Non pas que l'Eglise ne surveillât les canonisations populaires ; elle les dirigeait, les approuvait, les consacrait par la voix de ses évêques, de ses conciles, de ses papes ; mais pendant longtemps il n'y eut pas de déclaration authentique de sainteté. La gloire d'un Augustin ou d'un Ambroise s'imposait d'elle-même à l'Eglise universelle, dont le consentement tacite valait une reconnaissance officielle (1). »

On voit quelle conclusion nous pourrions déjà tirer de ce texte de Benoît XIV en faveur de notre thèse actuelle, mais il convient d'ajouter encore une autre considération prise, celle-là, non plus seulement de la logique du peuple, mais de l'autorité des évêques. Nul n'ignore que, jusqu'au douzième siècle, la discipline de l'Eglise laissait une très grande latitude aux évêques en matière de liturgie et leur reconnaissait même le droit d'accorder aux serviteurs de Dieu un culte public dans leurs diocèses ; nul non plus n'ignore que, *pratiquement*, cette coutume, même abrogée comme elle le fut, persista en maints endroits, jusqu'au seizième siècle. Les canonistes ne savent pas préciser au juste à quelle époque la faculté de décréter des canonisations particulières fut enlevée aux évêques et réservée au Souverain Pontife. Ils citent, il est vrai, comme première mention expresse et officielle (2) de cette réserve une constitution d'Alexandre III, datée de 1170, mais ils nous apprennent en même temps que cette décrétale ne fut pas comprise dans le même sens aussi rigoureux par tous les évêques. Quelques-uns continuèrent à penser que ce qui leur était retiré n'était pas la faculté de béatifier les serviteurs de Dieu dans leurs diocèses respectifs, mais seulement celle de composer en leur honneur une messe et un office particuliers ; d'autres, plus larges dans l'interprétation du docu-

(1) P. Mortier, *Saint-Pierre de Rome*, p. 510, d'après Benoît XIV, *De servorum Dei Beatif. et Canon.*, I. 37.

(2) *Corpus juris Canon.*, *Decretal.* l. III, tit. XLV, c. 1.

ment pontifical, se crurent même autorisés à concéder à leur diocèse un nouvel office et une nouvelle messe en l'honneur des saints dont ils prononçaient encore la béatification. La controverse à ce sujet ne fut définitivement tranchée que par les décrets d'Urbain VIII du 13 mars et du 2 octobre 1625, promulgués d'abord à Rome, puis publiés avec une confirmation spéciale dans un bref du même pape, *Cœlestis Hyerusalem Cives*, le 5 juillet 1634. Les expressions en étaient maintenant trop claires pour laisser subsister le moindre doute (1). Défense absolue à toute personne, ecclésiastique ou laïque, de s'immiscer dans la canonisation des saints ; défense d'apposer aux tombeaux des personnages morts en odeur de sainteté des images, des ex-voto, des lampes ; défense de peindre autour de leur tête une auréole de rayons, défense de publier par écrit des miracles obtenus par leur intercession, si ce n'est à titre purement documentaire, sans préjuger de leur caractère surnaturel : tout doit être soumis au pape par l'intermédiaire des évêques et de la sacrée Congrégation des rites, sous les peines les plus graves.

Ce qu'on vient de lire donne évidemment lieu à bien des réflexions mais à quoi bon les exprimer puisqu'elles se forment d'elles-mêmes dans l'esprit du lecteur ? Qu'il suffise donc de résumer et de conclure comme il suit ce préambule qui nous semblait indispensable :

C'est d'abord la piété des fidèles, pour ne plus parler de leur logique, et c'est ensuite avec elle la piété et l'autorité des évêques qui ont, les premiers, fondé le culte et créé les fêtes des Saints, et dès lors, comment croire que les uns et les autres aient pu reléguer dans l'oubli la Mère de la Bienheureuse Vierge Marie ? Était-il même nécessaire que cette dévotion si foncièrement chrétienne, si « congénitale » ou « congéniale », comme on dit en anglais, fût sanctionnée par le Saint-Siège ?

Elle l'a été cependant, et le moment est venu de citer la bulle d'érection canonique de la fête de sainte Anne. Nous y soulignerons trois mots qui confirment et qui d'ailleurs ont

(1) Cf. Vacant, *Dict. de théol. cathol.*, article *Canonisation*, col. 1634 et suiv.

inspiré ce que nous venons d'écrire. Ceux qui se sont fait de cette Bulle une « pierre de scandale », ou un argument contre l'ancienneté du culte de sainte Anne, surtout en Occident, auraient pu les remarquer, ou au moins l'un des trois, au passage.

(A suivre.)

Angélique Histoire

Une enfant de neuf ans, dans la Colombie, pays de mission, n'avait pas fait sa première communion : elle était trop jeune, mais elle désirait tant recevoir le bon Dieu !

Elle va trouver le missionnaire : « Père, je voudrais faire ma première communion. »

— Tu voudrais faire ta première communion ?... Mais tu es trop jeune et tu ne connais pas l'Eucharistie.

La chère petite revint à la charge, mais vainement ; même refus de la part du missionnaire.

Un jour, vers l'heure de midi, elle était seule dans l'église. Contre son habitude à pareille heure, Mgr Durieu, passant près du saint lieu, se sentit pressé de faire une visite au Saint Sacrement. Il entra sans être remarqué de l'enfant qui priait à haute voix devant le Tabernacle. Elle disait : « Chef, mon Père, le prêtre dit que je ne te connais pas. Mais je te connais : tu es le Fils de Dieu, tu es l'Enfant qui est né dans l'étable de Bethléem, tu as vécu à Nazareth, on t'a trouvé dans le temple parmi les hommes de la prière ; tu as fait les apôtres, tu leur as donné la prière, tu es mort sur la croix, tu es ressuscité le troisième jour. Tu vois bien que je te connais. Eh bien ! je te demande une chose que tu ne me refuseras pas, toi ; ouvre les yeux du prêtre afin qu'il voie que je te connais. »

Le missionnaire pleura d'attendrissement et s'esquiva sans bruit. Le soir, après le chant des vêpres, dans l'église, au milieu de l'assistance, il appela la fervente enfant : « Viens ici, toi. Combien de fois as-tu visité Notre-Seigneur aujourd'hui ?

— Quinze fois.

— Qu'est-ce que tu lui as dit ? »

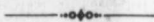
La petite fille hésite une minute, elle lève son regard timide vers le missionnaire :

— « Père, je lui ai dit du mal de toi. » Et elle reprend sa prière de tout à l'heure.

Alors le Père s'adressant à l'assemblée ; « Vous voyez que Dieu écoute les prières bien faites. Je n'avais pas la coutume d'aller à l'église à l'heure où cette enfant s'y trouvait. Le Grand Esprit m'y a poussé. Mon enfant, tu as bien fait de venir prier ; le Chef d'en haut m'a ouvert les yeux ; je vois que tu connais Jésus-Christ ; tu feras la communion. »

Et la voilà qui se met à pleurer. Après le premier moment d'émotion : « Père, dit-elle au milieu de ses larmes, je suis si contente qu'il me semble que je suis au Paradis. »

Heureuse enfant ! Puisse sa foi vive et son ardent désir de s'unir à Jésus dans la divine Eucharistie pénétrer nos âmes des mêmes sentiments.



Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.



AFRIQUE

(Suite.)

ANGOLA. — La voie ferrée, exécutée par une Compagnie anglo-portugaise, part de la baie de Lobita, où se crée un port profond, descend à Benguéla, puis se dirige sur Bihé, ci-devant grand marché d'esclaves, et de là vers le Katanga, aux sources du Congo.

Le SUD-OUEST AFRICAÏN allemand, grand de 900 000 km², paraît n'être qu'un désert, car les statistiques allemandes ne lui donnent pas un demi-million d'habitants. Et cependant la guerre contre les Herreros a déjà coûté plus de 200 millions de francs et mobilisé une armée de 8000 hommes, en grande partie européens. On y signale des mines de diamants au Luderitz-Land.

SUD-AFRIQUE ANGLAISE. — L'an dernier nous annoncions la convocation d'une assemblée pour la fédération des Etats de l'Afrique australe. Des réunions ont eu lieu, en effet, à Durban

et à Prétoria, comprenant les délégués des quatre colonies autonomes suivantes : *Le Cap*, 2500000 habitants, dont 600 000 blancs ; *Natal*, 1200 000 habitants, dont 150 000 blancs ; *Orange*, 400 000 habitants, dont 150 000 blancs ; *Transvaal*, 1 400 000 habitants, dont 300 000 blancs.

La confédération projetée comprendrait donc 1 200 000 blancs, ayant seuls droit de vote, et quatre fois plus de noirs, soit en tout 5 500 000 sujets, nombre qui monterait à 8 millions, en comptant les 2 500 000 indigènes de la Rhodésie, vaste colonie récemment érigée.

Les avantages d'une union des Etats, préconisée même par le Cabinet de Londres, seraient la suppression des entraves douanières de colonie à colonie et l'unification du réseau des chemins de fer, que l'on créerait au profit commun en évitant des concurrences désastreuses. Mais il y a des récalcitrants parmi les Boers du Transvaal, gros cultivateurs et éleveurs de bestiaux, qui, pour augmenter la valeur de leurs produits, veulent rétablir les droits d'entrée très élevés sur l'importation des produits agricoles. Le général Botha, président actuel du Transvaal, est partisan de l'union douanière.

Nonobstant la crise industrielle, qui sévit aussi bien en Afrique australe qu'en Europe et en Amérique, le chemin de fer du *Cap au Caire* se prolonge vers le nord, et pousse des branches à droite et à gauche pour réunir le centre producteur aux ports de mer.

MOZAMBIQUE. — Cette possession, portugaise de nom, devient fatalement anglaise de fait, car la torpeur des colons nationaux aidant, l'activité sud-africaine la rattache à la Rhodésie, par la voie ferrée de Salisbury à Béira et celle qui, du lac Nyassa, aboutira à Chindé, ville du delta du Zambèse.

L'EST AFRICAIN ALLEMAND (5 000 000 d'hab.), mieux peuplé que l'« Ouest », avance lentement son chemin de fer de Tanga vers le Kilimandjaro. — Rien de plus à y signaler, si ce n'est une traversée de l'Afrique effectuée en auto par le lieutenant Graetz. Parti de *Dar-es-Salaam*, il a dépassé Tabora (1000 km) et se dirige sur *Swakopmund*, de façon à relier l'Est et le Sud-Ouest africains allemands. Son passage a effrayé, dit-on, les antilopes, les buffles, les lions... et stupéfié, pour le moins autant, les indigènes et les Arabes.

L'AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE comprend la sultanie de *Zanzibar*, l'île *Pemba*, l'ancien *Zanguebar* septentrional et, sur la côte, *Mombaza*, d'où un chemin de fer en pleine activité se rend au lac *Victoria*. Au delà, l'*Ouganda*, jadis si florissant, est décimé par la maladie du sommeil. Les forêts du *Ruwenzori* abritent de rares okapis, petits pachydermes à pieds fourchus tenant du cheval et de la girafe.

La frontière du N.-O., entre le Congo belge et l'Ouganda anglais, avait été fixée astronomiquement par 30° de long. or. Greenwich; elle vient d'être vérifiée par une commission anglo-belge d'officiers. On a reconnu que le massif du *Ruwenzori*, découvert par *Stanley*, doit être reporté tout entier en territoire congolais; celui-ci y gagne une bande de terrain de 36 km de largeur sur 200 de longueur, soit une superficie égale au quart de la Belgique. La partie sud du lac *Edward* devient également belge, de même qu'une vaste forêt où habitent d'intéressants *Pygmées*.

SOMALIE ET ABYSSINIE. — Un conflit s'est élevé entre l'Italie et l'Abyssinie pour la possession de la ville de *Lugh* (2000 hab.), qui se trouve dans le *Benadir* au grand coude du *Juba*, à la séparation des possessions anglaises, italiennes et abyssinies, c'est-à-dire par 3°5' de latitude N. et 42° de long. E. Gr., à 80 lieues de la côte. — Au mois de juin, cette ville, rendez-vous de caravanes, se vit brusquement attaquée par une bande de 2000 Abyssins ou *Ogadiens*, soudoyés, croit-on, par le négous, qui voudrait s'emparer de *Lugh* pour prolonger son domaine jusqu'à la côte orientale.

La garnison italienne, grâce à une fortification intelligente, put résister à l'attaque; mais le fait amena une réclamation officielle de la part de l'Italie, soutenue en cela par les deux autres puissances contractantes, l'Angleterre et la France, qui se sont partagés la Somalie.

Rien de nouveau pour la *Somalie anglaise*, avec ses ports de *Berbéra* et *Zéila*. La *Somalie française* a son interland réduit; la voie ferrée de *Djibouti* vers *Harar* devra se prolonger jusque *Addis Abéba*.

LES MISSIONS AFRICAINES. — Terminons notre revue de l'Afrique par un coup d'œil sur la situation des missions catholiques dans ce continent.

En 1800, on ne trouvait en Afrique que deux congrégations : les Pères du Saint-Esprit au Sénégal, et les Franciscains en quelques rares endroits : Maroc, Tripolitaine, Egypte. — Actuellement, les Ordres religieux et Congrégations d'hommes qui se dévouent en Afrique à l'évangélisation de la race noire sont au nombre de 26. Les Vicariats apostoliques, les Préfectures et Missions qui leur sont confiés par la Propagande s'élèvent au nombre de 71. Les missionnaires, Pères, Frères et Religieuses, qui évangélisent l'Afrique, sont au nombre de 2570, avec 650 005 indigènes chrétiens.

(A suivre.)

Bibliographie

— Nous aurions voulu signaler, depuis des semaines, la Circulaire par laquelle la Rév. Mère Marie de Jésus, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, annonçait aux maisons de l'Ordre le décès de M. L.-S. Rheault, vicaire général, et ancien chapelain du Monastère. Ce remarquable document se compose d'une notice biographique du vénérable défunt, et d'une analyse de l'oraison funèbre que prononça, à ses funérailles, Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières ; on y voit aussi un grand portrait hors texte de M. Rheault.

— *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1909-1910.*

L'Annuaire est devenu, avec les années, un volume de 300 pages, que l'on aime toujours à feuilleter.

Ce numéro contient la suite du catalogue du riche musée numismatique de l'Université.

— (*Feuilles de combat.* Olivar Asselin.) 1ère Feuille : LES SOUVENIRS POLITIQUES de M. Ch. Langelier. Brochure de 40 pages. En vente chez les libraires. L'ex., 15 sous ; 10 ex., \$1.00.

Piquante contribution à la littérature politique de notre temps et de notre pays...

— MANUEL DU CITOYEN CATHOLIQUE. *Ouvrage spécialement recommandé par NN. les évêques de la province de Québec.* 4^e édition. Saint-Boniface, 1909.

Ce nous est une grande joie de voir rééditer cet utile *Manuel*, que rédigèrent en 1881, à la demande de nos évêques,

les RR. PP. Oblats de l'Université d'Ottawa. Et comme on a bien fait de laisser en tête de l'ouvrage la sagè et touchante Lettre d'approbation par laquelle notre Episcopat le recommandait à la jeunesse instruite. Ce petit traité d'économie politique n'a rien perdu de son intérêt et de son utilité, et il fera encore beaucoup de bien. Nous soupçonnons que sa réédition a été inspirée par Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, qui aura de la sorte rendu un nouveau et grand service à la bonne cause.

— ANNUAIRE DU SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI. *Année académique 1908-1909*. Chicoutimi, 1908. Au milieu des matières ordinaires, et toujours intéressantes, de ces sortes de publications, nous remarquons cette année une étude intitulée *La Pointe-aux-Alouettes*, et qui a pour sujet la création d'une maison de vacances pour les prêtres du Séminaire de Chicoutimi. L'initiative de cette entreprise est due à Mgr Lapointe, qui a pu la réaliser grâce à la générosité bienveillante de S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi. Cette maison de vacances se trouve en l'un des endroits les plus pittoresques du Saint-Laurent, sur une longue pointe qui s'avance dans le fleuve, et qui a reçu, de Champlain lui-même son nom de Pointe-aux-Alouettes. Ce séjour, qui est une véritable place d'eau, est d'un incomparable agrément, et peu d'institutions du même genre peuvent sans doute l'égalier.

Nous voyons par l'*Annuaire* que l'éminent éducateur qu'est Mgr Lapointe, V. G., a repris ses anciennes fonctions de directeur des élèves, tout en continuant de remplir celles de supérieur.

— LE MODERNISME. *Sa position vis-à-vis de la science. — Sa condamnation par le Pape Pie X*, par S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines. 1 vol. in-12 de la collection *Science et Religion*, n° 528. Prix ; 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI). En vente chez les principaux libraires.

On trouvera dans cet opuscule de l'éminent prélat à la fois un exposé et une réfutation du modernisme. Essentiellement préoccupé du soin des âmes, l'archevêque de Malines ne reste pas dans le domaine de la théorie pure. Il s'efforce de montrer ce que doivent faire pratiquement les chrétiens d'aujourd'hui

pour sauvegarder leur foi en l'éclairant. Il ne nous conviendrait pas d'insister sur l'importance de cette publication. Le nom de l'auteur et la gravité des questions qui y sont soulevées suffisent à la recommander à la méditation de tous les catholiques.

— LE CŒUR DE JÉSUS DANS SES PAROLES. *Élévations*, par MARCEL BARON, S. J. 1 vol. in-16 double-couronne (VII-320 pp. : 3 fr. 50, *franco*, 3 fr. 75. — Librairie GABRIEL BEAUCHESNE ET Cie, 117, rue de Rennes, Paris (6^e).

Voici un ouvrage que ses caractéristiques méritent de placer parmi les œuvres les plus propres à développer la piété envers le Sacré Cœur de Jésus. L'auteur, le R. P. Marcel Baron, S. J., explique, dans l'introduction, que son livre a pour but de convier et d'aider à chercher, dans les paroles du Christ, les sentiments intimes qui ont fait battre son cœur au moment même où il les prononçait. Et parmi tant de paroles divines que l'Évangile nous a conservées, il en choisit trente-trois, qui lui semblent servir de préface à toutes les autres, car elles en indiquent la haute origine, elles en révèlent les caractères et elles en marquent le but. Ces textes évangéliques fournissent matière à autant d'*Élévations*, où la solidité de la doctrine, la clarté de l'exposition, la piété des réflexions et des aspirations instruisent, édifient, élèvent heureusement les âmes, en leur ouvrant des horizons surnaturels analogues à ceux que les regards charmés contemplant sur les sommets des montagnes.

Cet ouvrage fournira donc, aux personnes pieuses, de substantielles lectures pour le mois de juin et de riches matériaux pour leurs méditations.

On doit espérer que l'auteur ne s'en tiendra pas à ce premier volume : il est tant d'autres paroles de Notre-Seigneur qui méritent des développements semblables.

— o —

MANUEL DES SCIENCES USUELLES

par les abbés HUARD ET SIMARD

Une édition *joli cartonnage papier* de cet ouvrage sera prête à la fin des vacances.

L'exemplaire : \$ 0.75

(avec prix spécial, pour achat à la dz.)

Cette édition ne sera en vente, *au détail et en gros*, que chez M. l'abbé V.-A. Huard, à l'Archevêché de Québec.